



Projet de plan d'action 2013 de FRATEL

La dixième réunion annuelle du réseau des régulateurs francophones (FRATEL), qui s'est tenue à Lomé au Togo les 22 et 23 octobre, a adopté son plan d'action pour 2013 suite à l'étude des propositions soumises par le comité de coordination. Les éléments de ce plan d'action sont détaillés ci-après.

1. Rappel des objectifs et propositions d'actions à mettre en œuvre

1.1 Les objectifs

FRATEL a pour mission de promouvoir l'échange d'information, de contribuer dans la mesure de ses possibilités aux efforts de formation, à la coordination, et à la coopération technique entre ses membres, ainsi que de contribuer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications. Conformément à la charte qui unit ses membres, FRATEL poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des télécommunications qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges entre les spécialistes de diverses disciplines des marchés des télécommunications et les responsables des grands secteurs de l'activité financière, économique et juridique ;
- organiser des sessions de travail sous la forme de séminaires portant sur la régulation des marchés des télécommunications au bénéfice de ses membres ;
- réaliser des études sur des sujets d'intérêt commun, en particulier lorsque le caractère francophone ou l'utilisation d'un cadre juridique commun est un des éléments déterminants de la recherche ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

1.2 Les propositions d'actions à mettre en œuvre

La dixième réunion de FRATEL a décidé que les actions à mettre en œuvre en 2013 sont les suivantes :

- la réunion annuelle 2013 ;
- le séminaire d'échange d'information et d'expérience ;
- la formation qualifiante en régulation des télécommunications (BADGE1) associant plusieurs institutions partenaires de FRATEL, et l'encouragement de tout autre type de formation en relation avec les objectifs de FRATEL ;
- l'animation du site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres ;
- l'appui aux Régulateurs membres du réseau pour la transition de l'analogique au numérique.

2. La réunion annuelle

Conformément à l'article 8 de la charte constitutive du réseau francophone de la régulation des télécommunications, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres de FRATEL à mettre en commun leur expérience et à faire rapport de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau Francophone.

La réunion aura lieu au second semestre 2013 à Bucarest en Roumanie sur deux jours et portera sur « la qualité de service : quel rôle du régulateur pour quels objectifs ? ».

3. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

Conformément à l'article 9 de la Charte, le principe du séminaire d'échange d'information et d'expérience vise à permettre aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun, ainsi que d'évoquer les problèmes spécifiques rencontrés et les solutions développées dans l'exercice de leurs missions.

Le séminaire se tiendra au cours du 1^{er} semestre 2013 sur deux jours à Conakry en Guinée et portera sur « la mesure de la qualité des services de communications électroniques : approches, outils et méthodologie ».

¹ Bilan d'Aptitude Délivré par les Grandes Ecoles.

4. La formation BADGE (Bilan d'aptitude délivré par les Grandes Ecoles) en régulation des télécommunications

FRATEL encourage les initiatives de ses membres en matière de formation à la régulation en langue française.

En 2011 et 2012, TELECOM ParisTech, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du Burkina Faso, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) de France et l'ARCEP de France se sont associés pour mettre en œuvre la formation qualifiante en régulation des télécommunications pour les pays francophones, BADGE. Les cours de cette formation se tiendront donc à nouveau au Burkina Faso à Ouagadougou.

Pour 2013, M. Laurent Gille, de Telecom ParisTech, prépare une nouvelle formule de formation qui devrait évoluer vers un MASTERE. La date de lancement de la formation et son format exact sont en cours d'étude.

5. Le site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres

Les membres de FRATEL sont encouragés à proposer des activités visant à établir et à renforcer la collaboration et les échanges entre les membres sur des thèmes qui intéressent le réseau. Conformément aux articles 2 et 3 de la Charte, FRATEL veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet <http://www.fratel.org>.

Fratel.org est un site Internet créé par le Secrétariat exécutif, assuré par l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP France), pour le réseau francophone de la régulation des télécommunications (FRATEL). Il contient la documentation produite par le réseau concernant la régulation des télécommunications dans les pays francophones. Il rassemble aussi l'information sur les activités des membres. Les régulateurs sont encouragés à communiquer toutes informations, en mettant l'accent notamment sur les décisions prises à l'occasion des règlements de litiges, et sur les résultats des études qu'ils auraient menées dans le cadre de leur activité sur la régulation dans leur pays.

Le secretariat exécutif est entrain de préparer la mise en ligne d'une liste de glossaires francophones sur les TICs déjà existants. Elle permettra aux membres d'avoir acces a ces glossaires électroniques portant sur le vocabulaire économique et juridique des telecommunications.

6. L'appui aux régulateurs membres du réseau pour la transition de l'analogique au numérique

Le secretariat executif etufiera avec les autorités compétentes la maniere des échanges pour les regulateurs membres qui le souhaitent sur les aspects techniques du passage de l'analogique au numerique.

Annexe : Récapitulatif des actions à mettre en œuvre en 2012

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées à l'aide du tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thème
Formation qualifiante BADGE/MASTERE	À partir de 2013	A définir	Formation sur les aspects économiques, juridiques et techniques de la Régulation
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	1 ^{er} semestre (2 jours)	Bénin ou Cap Vert	La mesure de la qualité des services de communications électroniques : approches, outils et méthodologie
Réunion annuelle	2 ^{ème} semestre 2013 (2 jours)	Bucarest, Roumanie	La qualité de service : quel rôle du régulateur pour quels objectifs ?